

PATIENT-E EXPERT-E ADDICTIONS*

CHARTRE DEONTOLOGIQUE

L'association FPEA, a pour objet de promouvoir la place singulière des patients experts addictions (PEA) dans les parcours de soins et d'accompagnements des troubles de l'usage, avec ou sans produits, légaux ou illégaux.

Elle a été fondée en 2018 avec le soutien du Fonds Addict'Aide « Professeur Michel Reynaud » et regroupe des acteurs individuels et associatifs issus des associations d'usagers, d'autosupport et d'entraide. Elle agit avec l'ensemble des acteurs professionnels, de la société civile et des pouvoirs publics autour des thématiques des troubles de l'usage et de la prise en charge des personnes concernées dans le respect de la dignité de la personne humaine.

Un-e patient-e expert-e addictions en tant que tel-e s'engage à respecter le cadre déontologique décrit ci-après
II-Elle ...

- Répond aux prérequis et aux compétences de la Certification de Patient-Expert Addictions « Exercer une activité de patient-expert dans le champ des conduites addictives » (**):
 - La capacité à témoigner d'un vécu de troubles de l'usage et d'un parcours de rétablissement de ces troubles
 - Une expérience étayée d'interventions comme PEA auprès de patients/usagers en collaboration avec des équipes pluridisciplinaires de santé, médico-sociales ou d'associations de patients et d'usagers
 - Avoir validé les 7 compétences clés du référentiel de d'activités compétences de la certification
- Intervient dans des modalités coopératives en équipe dans un contexte associatif, de dispositif de santé, ou d'accompagnement social pour des actions d'accompagnement et de prévention inscrites dans le référentiel d'activités compétences de la certification.
- Ne prescrit pas et ne délivre pas de soins
- Fait preuve de discrétion professionnelle, de respect de la confidentialité et de la sécurité des données des personnes accompagnées dans le cadre de son activité en équipe, au sein d'une structure qu'elle soit association d'usagers, structure de soin ou d'accompagnement.
- Se tient dans une posture professionnelle d'ouverture, de collaboration et d'échanges
- Se tient dans une posture réflexive d'analyse de ses pratiques
- Respecte un devoir de réserve quant au rejet de toute méthode de sevrage ou de réduction des risques et des dommages (RdRD), reconnue par un service de santé publique en France ou dans le monde.
- Respecte un devoir de réserve vis à vis de toute personne actrice de la prévention, du soin et de l'accompagnement en matière d'addiction et de santé publique.
- S'interdit de relayer des messages de lobbies représentant les filières de production, de transformation et de distribution des produits ou des services conduisant à des troubles de l'usage, s'interdit de participer à toute activité financée par ces mêmes filières
- Respecte les directives de l'Organisation Mondiale de la Santé concernant l'interdiction de collaboration en particulier avec les filières de l'alcool et du tabac

() : Sous le concept général de « Pair-Aidance » et dans le champ global du « travail pair », la terminologie « Patient-Expert » peut varier en fonction de contextes structurels, historiques ou conventionnels. Elle peut prendre une des formes suivantes (liste non exhaustive) : pair-aidant, patient-partenaire, patient-formateur, patient-référent, patient-éducateur, pair-éducateur, pair-émulateur, intervenant-pair, patient-intervenant, patient-référent, patient-chercheur, patient-ressource, travailleur-pair, expert du vécu, médiateur-pair...*

*(**) : Co-certificateur : Centre de formation et de développement des compétences de l'AP-HP*